



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le 7 mars 2022 à 19 h
Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Divulgence de conflits d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Réunion ordinaire du 7 février 2021
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondance
 - 6.1 Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – février 2022
 - 6.2 Autre
7. Rapport des comités
 - 7.1 Environnement, transport actif et jeunesse
 - 7.2 Développement économique et finances
 - 7.3 Infrastructure et tourisme
 - 7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines
 - 7.5 Sports et communautaire
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 82-2022 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future
 - 8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 82-2022 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future
 - 8.3 Demande de partenariat communautaire – PhénoMène inc.
 - 8.4 Demande de commandite – Festival Voir Miscou et mourir
 - 8.5 Partenariat Association étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Congé de mars
 - 8.6 Campagne de financement 2021-2022 – École Marie-Esther et École l'Envolée
 - 8.7 Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
 - 8.8 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20749347
 - 8.9 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire
9. Mot du maire
10. Levée de l'assemblée
11. Parole au public


Elise Roussel
Greffière